



Information

animaux de rente

02 février 2016 / version actualisée

Notice grand public

Des méthodes de castration et d'écornage moins douloureuses pour les veaux

Ablation du scrotum au bout de 10 jours

Des études scientifiques menées par la faculté vétérinaire Vetsuisse de Berne autorisent depuis quelques années à qualifier la castration à l'anneau élastique avec ablation du scrotum desséché de méthode de choix pour les veaux âgés d'au maximum deux semaines.

La pose d'un anneau élastique à la base du scrotum sous anesthésie locale est, pour le veau, bien moins douloureuse que les différentes méthodes d'écrasement à la pince.

La pression exercée par l'anneau interrompt l'irrigation du scrotum et provoque une atrophie des nerfs, de sorte que le scrotum se dessèche puis tombe de lui-même au bout de quelques semaines. Durant la phase transitoire toutefois, la désensibilisation du scrotum, qui n'est que progressive, entraîne chez le veau (à l'inverse de l'agneau) des manifestations d'irritation et des douleurs constantes.

Une étude a montré qu'il est possible d'atténuer considérablement ces douleurs en procédant à l'ablation du scrotum à l'aide d'un couteau propre le 10^e jour qui suit la castration. L'anneau est lui aussi retiré à cette occasion. Cet acte est absolument indolore car les tissus sont déjà nécrosés.

Outre qu'il souffre moins, le veau présente une meilleure cicatrisation que dans le cas d'une castration à l'anneau élastique sans ablation du scrotum.

Cette variante de la castration à l'anneau élastique constitue encore un net progrès dans la mise au point de techniques de castration les moins douloureuses possibles.

Analgésiques de longue durée pour l'écornage

La brûlure des cornillons sous anesthésie locale, considérée actuellement comme méthode d'écornage de choix chez le veau, a pour inconvénient de provoquer des douleurs chroniques pendant la phase de cicatrisation.

Dolovet®, un analgésique, permet désormais de soulager efficacement la douleur. Cette poudre, disponible chez les vétérinaires, doit être administrée avec la dernière prise de liquide avant l'écornage, puis 24 et 48 heures après l'intervention. Dolovet® reste le seul analgésique sous forme de poudre autorisé en Suisse.

Dolovet® contribue ainsi fortement à rendre les interventions douloureuses les plus supportables possibles.